

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	7
AVANT-PROPOS.....	11
Sophie ROBIN-OLIVIER et Étienne PATAUT	
FOREWORD	15
Sophie ROBIN-OLIVIER and Étienne PATAUT	

PREMIÈRE PARTIE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES : THÉORISER ET MESURER

<i>LES ORGANISATIONS PATRONALES INTERNATIONALES FACE À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES MULTINATIONALES : DE L'OPPOSITION AU RALLIEMENT CONDITIONNEL DANS L'ARÈNE ONUSIENNE (1970-NOS JOURS).....</i>		21
Marieke LOUIS		
I. LES ANNÉES 1970 : S'UNIR, S'OPPOSER, ANTICIPER		23
A. <i>La mise à l'agenda des multinationales</i>		23
B. <i>Normes volontaires et lignes rouges</i>		24
II. 1999-NOS JOURS : UN RALLIEMENT CONDITIONNEL À L'AGENDA ONUSIEN		26
A. <i>Le tournant partenarial</i>		26
B. <i>Le retour de la conflictualité</i>		28
<i>LA NOTION DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE.....</i>		37
Pascal LOKIEC		

INTRODUCTION	37
I. LE FLOU DES CONCEPTS	38
II. L’AFFIRMATION D’UNE VOLONTÉ.....	41
A. <i>L’avènement de la RSE</i>	42
1. – Historique.....	42
2. – Justifications.....	42
B. <i>Le droit mou</i>	44
III. LA CONCRÉTISATION PAR LE DROIT	45
A. <i>Du droit mou au droit dur</i>	46
1. – L’information : première étape d’une régulation	46
2. – Au-delà de l’information	47
B. <i>Reconsidérer la notion d’entreprise</i>	49
 <i>WHAT CONCEPTION OF SOCIAL RESPONSIBILITY DOES CSR STAND FOR?</i>	
<i>Reflections from its disciplinary foundations</i>	51
Pauline ABADIE	
INTRODUCTION	51
I. THE BUSINESS WORLD	54
II. THE HUMAN RIGHTS MOVEMENT.....	57
III. THE ENVIRONMENTAL MOVEMENT AND THE CONCEPT OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT	59
CONCLUSION	61
 <i>MEASURING SUPPLY CHAIN DUE DILIGENCE: LABOR OUTCOME METRICS</i>	
63	
Jason JUDD and Sarosh KURUVILLA	
I. INTRODUCTION.....	64
II. CORNELL GLOBAL LABOR INSTITUTE LABOR OUTCOMES METRICS	68
<i>Group 1: Sourcing Risk Measures</i>	71
<i>Group 2: Workforce Risk Measures</i>	74
<i>Group 3: Working Conditions Risk Measures</i>	77
<i>Group 4: Representation Rights Metrics</i>	80

TABLE DES MATIÈRES	321
<i>Group 5: Work Climate Impacts</i>	82
<i>Group 6. Intelligence-gathering/Auditing risk measures (for context and disclosure only)</i>	84
CONCLUSION	87
REFERENCES	93

DEUXIÈME PARTIE **LES DIRECTIVES CSRD ET CS3D :** **UNE REMISE EN CAUSE DE L'ORGANISATION** **SOCIALE DES ENTREPRISES ?**

<i>MANAGERIAL DYNAMICS OF THE IMPLEMENTATION OF THE CSRD AND CSDD DIRECTIVES</i>	99
--	----

Eric PEZET

INTRODUCTION	99
I. A EUROPEAN PROJECT BASED ON SHARED NORMATIVE PRACTICES.....	100
II. VALUE CHAIN MANAGEMENT AS A MEANS OF DIFFUSION.....	104
III. THE MANAGERIAL TRANSLATION OF DIRECTIVES AS A MEANS OF DISSEMINATION	105
CONCLUSION	107

<i>A RADICAL TRANSFORMATION OF THE LAW OF WORK: “WORKERS” IN THE CONTEXT OF SUSTAINABLE REPORTING AND DUE DILIGENCE</i>	109
---	-----

Sophie ROBIN-OLIVIER

I. EMANCIPATION FROM THE EMPLOYMENT CONTRACT	113
II. BEYOND DIRECT AND EXCLUSIVE RELATIONSHIPS	117
III. WORKERS IN A TRANSNATIONAL PERSPECTIVE.....	122
CONCLUSION	125

OWN WORKFORCE, VALUE CHAIN WORKERS, HUMAN RIGHTS.

*The New Concept of Worker in the EU Regulation**on “Sustainability Reporting Standards”**and “Due Diligence”* 127**Adalberto PERULLI**

I. TOWARDS A LABOUR LAW OF SUSTAINABILITY 127

II. EUROPEAN DIRECTIVES ON SUSTAINABILITY:
A NEW VISION OF WORK IN THE FIRM 131

III. LABOUR RIGHTS AS HUMAN RIGHTS..... 138

IV. BEYOND SUBORDINATION IN A UNIFIED INTERPRETATION
OF THE TWO DIRECTIVES ON SUSTAINABILITY..... 144V. THE CONCEPT OF WORKER IN THE SUSTAINABILITY
REPORTING DIRECTIVE 146

VI. CONTINUED. THE DIFFERENT NOTIONS OF WORKER..... 149

VII. CHANGES IN THE INTERNAL LABOUR MARKET..... 156

VIII. SOME PERSISTENT DIFFERENCES IN TREATMENT 160

IX. THE CONCEPT OF WORKER IN THE *DUE DILIGENCE*
DIRECTIVE 163

X. CONCLUDING REMARKS 168

TROISIÈME PARTIE**METTRE EN ŒUVRE LES DIRECTIVES CSRD
ET CS3D : QUELLES PERSPECTIVES SOCIALES ?***LE MODÈLE DU DEVOIR DE VIGILANCE**À L'ÉPREUVE DES AUTORITÉS DE CONTRÔLE*..... 173**Yannis BENRAHOU et Tatiana SACHS**

INTRODUCTION 174

I. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'AUTORITÉ, MARQUEURS
DU MODÈLE DE RESPONSABILISATION..... 178A. *Le devoir de vigilance à la croisée des modèles
de responsabilisation des entreprises* 178B. *Les prérogatives : contrôle ou supervision ?*..... 181

II. POUR UNE AUTORITÉ DE CONTRÔLE ENCASTRÉE	
DANS LA SOCIÉTÉ	184
A. <i>Décloisonner l'autorité : condition de son indépendance concrète</i>	185
B. <i>Impliquer les autres parties prenantes</i>	189
CONCLUSION	194
<i>LE CONTRÔLE DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE AU SERVICE DE L'EFFECTIVITÉ DES DIRECTIVES</i>	195
Fabienne JAULT-SESEKE	
INTRODUCTION	195
I. LA PERTINENCE DU <i>PUBLIC ENFORCEMENT</i>	198
A. <i>Un choix pragmatique</i>	199
B. <i>Un choix nécessaire</i>	203
II. VIGILANCE SUR LA VIGILANCE	207
A. <i>Vigilance sur l'autorité et sur son fonctionnement</i>	207
B. <i>Vigilance sur ce qui est contrôlé</i>	212
CONCLUSION	214
<i>LA CONSÉCRATION DE LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS À LA RÉGULATION DES CHAINES DE PRODUCTION DANS LES DIRECTIVES CSRD ET C3D</i>	215
Isabelle DAUGAREILH	
INTRODUCTION	216
I. LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS MISE AU CŒUR DE LA DURABILITÉ DES ENTREPRISES	220
A. <i>La participation des travailleurs, un objet de redevabilité</i>	220
1. – Un objet de redevabilité à l'échelle de l'entreprise	221
2. – Un objet de redevabilité à l'échelle de la chaîne d'activité	222
B. <i>La participation des travailleurs, un objet de réflexivité dans l'entreprise durable</i>	224
1. – L'information et la consultation des représentants des travailleurs destinataires des états de durabilité	224

2. – La prise en compte des points de vue des travailleurs par l'entreprise dans ses décisions....	225
II. LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS, UNE CONTRIBUTION INABOUTIE À LA MISE EN ŒUVRE DU DEVOIR DE VIGILANCE	226
A. <i>Valses hésitations sur le rôle des représentants des travailleurs</i>	228
1. – La concertation avec les représentants des travailleurs de l'entreprise	228
2. – Des échanges constructifs avec les parties prenantes....	231
B. <i>La marginalisation du rôle des syndicats</i>	234
1. – Le cantonnement dans des procédures de plainte	234
2. – L'omerta sur le dialogue social avec les syndicats internationaux	236
POUR CONCLURE	237
<i>DIRECTIVE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE :</i>	
<i>DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR L'ACTION SYNDICALE</i>	
<i>TRANSNATIONALE ?</i>	239
Pauline MOREAU AVILA	
INTRODUCTION	240
I. LA REVENDICATION D'UN RÔLE DE REPRÉSENTANT DES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT GRÂCE AUX LEVIERS D'ACTION DE LA DIRECTIVE.....	242
A. <i>L'absence de disposition sur le rôle des syndicats internationaux</i>	242
1. – Les demandes des syndicats internationaux pour une implication des syndicats	243
2. – L'absence de disposition sur le rôle de ces structures syndicales supra-nationales	245
B. <i>L'introduction de voies de recours et de sanctions dans la directive</i>	248
1. – Un droit pour les structures syndicales internationales à saisir les voies de recours.....	248
2. – Quelle utilisation de ces voies de recours ?	251
a. <i>Le recours préférentiel aux mécanismes extra-judiciaires</i>	251
b. <i>La menace du recours au juge comme levier de l'action syndicale transnationale</i>	252

II. L'EXERCICE DE LA REPRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ DE TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT PAR LES FÉDÉRATIONS SYNDICALES INTERNATIONALES	253
A. <i>Le développement d'un droit syndical international négocié</i>	254
1. – L'introduction d'une obligation d'information consultation par les accords-cadres mondiaux	254
a. <i>Les destinataires de cette obligation</i>	254
b. <i>Le contenu de ces obligations</i>	256
2. – Les limites de ces nouvelles obligations	257
B. <i>Le renforcement des alliances syndicales mondiales</i> ..	259
1. – L'extension de ces alliances syndicales mondiales à la chaîne d'approvisionnement	259
2. – La redynamisation de ces alliances syndicales mondiales autour d'un sujet commun : le devoir de vigilance	261
C. <i>Le développement d'un dialogue social à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement mondiale</i>	264
1. – De nouveaux accords visant uniquement la chaîne d'approvisionnement	264
2. – Le développement d'un dialogue social international de branche ?	267
CONCLUSION	269
<i>SYNDICATS ET VIGILANCE : L'ACTION SYNDICALE INTERNATIONALE À L'AUNE DE LA DIRECTIVE DEVOIR DE VIGILANCE</i>	271
Aukje VAN HOEK et Étienne PATAUT	
I. INTRODUCTION	272
II. LES SYNDICATS EN TANT QUE PARTIES PRENANTES ET REPRÉSENTANTS	273
A. <i>Participation des parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de vigilance</i>	274
B. <i>Prévention et réparation des dommages</i>	276
C. <i>Recommandations</i>	280
D. <i>Un petit tour d'horizon : le droit d'agir des syndicats en France et Pays-Bas</i>	281

III. CHOIX DE LA LOI APPLICABLE	284
A. <i>Les multiples visages du devoir de vigilance</i>	284
B. <i>Champ d'application de la directive</i>	285
C. <i>Responsabilité civile</i>	288
IV. COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ CIVILE.....	292
V. CONCLUSION.....	295
<i>L'ARTICULATION DES OBLIGATIONS SOCIALES</i> <i>ET ENVIRONNEMENTALES</i>	297
Arnaud CASADO	
I. RADIOGRAPHIE DE L'ARTICULATION.....	302
A. <i>Les obligations sociales et environnementales :</i> <i>des mécanismes analogues</i>	302
1. – Une grille d'analyse commune.....	303
2. – Une cohérence renforcée.....	305
B. <i>Les obligations sociales et environnementales :</i> <i>des périmètres imbriqués</i>	306
1. – Des périmètres convergents	306
2. – Des périmètres interdépendants	308
II. CHRONOPHOTOGRAPHIE DE L'ARTICULATION	311
A. <i>Articulation nécessaire à la mise en œuvre</i> <i>des mécanismes de durabilité</i>	311
1. – En raison du principe de la double matérialité.....	312
2. – En raison du rôle des parties prenantes	313
B. <i>Articulation nécessaire à l'effectivité des mécanismes</i> <i>de durabilité</i>	315
1. – Informer pour contrôler.....	316
2. – Informer pour négocier.....	317
CONCLUSION	318